

LE JOURNAL DE LA CAISSE DE COORDINATION
AUX ASSURANCES SOCIALES DE LA RATP

Respire^{N°} 37



DOSSIER

LES ALLERGIES

ACTUALITÉS

4



- Le congé d'adoption
- Évolution du site Internet
- Dématérialisation de la photo pour la carte Vitale
- La maladie de Chagas

DU CÔTÉ DE L'ESPACE SANTÉ

13



- Enquête de satisfaction en Cardiologie 2017
- Journée de prévention et hygiène bucco-dentaire au centre médical de Val de Fontenay
- Mouvements des praticiens

DOSSIER

7



- Les allergies
 - Que sont les allergies dermatologiques ?
 - Quelle désensibilisation dans l'asthme ?
 - L'allergie alimentaire

BRÈVES

15



- Article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018
- Nouvelle adresse, nouveau RIB, nouvelle situation ?

L'ASP

12



- L'aide au financement du surcoût en colonie de vacances pour les enfants handicapés
- L'aide complémentaire à l'ACS

INFOS PRATIQUES

16



- Don du sang



Isabelle Goasdoué
Directrice de la CCAS



Vous souffrez de rhinite, de rhume des foins, de démangeaisons, urticaire, toux sèche, gêne respiratoire, ... ? Tous ces signes risquent fort d'être liés à des allergies dermatologiques, alimentaires ou encore asthmatiques. Trois médecins prennent la plume pour vous aider à mieux les traiter.

Vous êtes donneur de sang, vous avez projeté des vacances en Amérique Latine ou Centrale ? Prenez soin de résider dans un habitat sain afin d'éviter la maladie de Chagas.

Vous négligez votre hygiène bucco-dentaire ? Rappelez-vous que l'Espace santé tout comme votre Caisse proposent des journées de prévention dans ce domaine.

Les vacances approchent, vous allez vérifier que votre passeport est en règle et que vos billets sont confirmés ? Avant de partir, si vous changez de situation, d'adresse, d'identité bancaire, pensez à le signaler à la CCAS afin qu'elle mette à jour vos références.

Vous avez par ailleurs décidé d'offrir à votre enfant un séjour en centre adapté au handicap ? Vous pourrez compter sur l'aide financière de la Caisse, sans condition de ressource.

Face à l'évolution du monde, le monde digital change nos modes et les sites Internet poursuivent leur adaptation à une nouvelle ergonomie. Le site de la CCAS n'a pas échappé à ces transformations. Vérifiez-le en consultant ses téléservices sur votre tablette ou votre smartphone.

Bonne lecture à tous



RESPIRE

N° 37 PRINTEMPS 2018

Édité par
la Caisse de Coordination
aux Assurances Sociales

Responsable de publication :
Isabelle Goasdoué

Responsable de rédaction :
Geneviève Charpentier

Ont contribué à ce numéro :
Christine Argelier,
Dr Isabelle Begon-Bagdassarian,
Dr Agnès Bouchaud-Chabot,
Marie Derrier,
Dr Thierry Dupont,
Dr Marc Fortier-Beaulieu,
Nadine Goasguen,
Gilles Gourgand,
Christophe Gouribon,
Franciane Heems,
Brigitte Heudelot-Cristal,
Dr Denise Irurzun,
Ludivine Launay,
Marie Lecocq,
Stephen Loiseau,
Marie Peyronnet,
Christophe Puigventos,
Dr Ahmed Slimani

Réalisation : ●● ETHANE

Le congé d'adoption

➔ par **Marie DERRIER**, responsable de la réglementation

Quelles sont les démarches à effectuer ?

> Si vous adoptez en France

Vous devez envoyer à la CCAS de la RATP une attestation de mise en relation des services départementaux de l'adoption indiquant le début de la période d'adaptation ou une attestation de placement.

> Si vous adoptez à l'étranger

Vous devez envoyer à la Caisse une photocopie du passeport de l'enfant ou tout autre document officiel sur lequel figure le visa indiquant que l'enfant a été autorisé à entrer sur le territoire français, en vue de son adoption (par exemple visa accordé par la Mission de l'Adoption Internationale (MAI)).

Quelle est la durée du congé d'adoption ?

Nombre d'enfants déjà à charge	Nombre d'enfants attendus	Durée du congé d'adoption
0 ou 1	1	16 semaines
	2 ou +	22 semaines
2 ou +	1	18 semaines
	2 ou +	22 semaines

> Partage du congé d'adoption

Vous pouvez partager le congé d'adoption avec votre conjoint (sous réserve de remplir tous les deux les conditions d'ouverture de droit).

La durée du congé ne peut être fractionnée en plus de deux périodes, dont la plus courte ne peut être inférieure à 11 jours.

Nombre d'enfants déjà à charge	Nombre d'enfants attendus	Durée du congé d'adoption
0 ou 1	1	16 semaines
	2 ou +	22 semaines + 18 jours
2 ou +	1	18 semaines + 11 jours
	2 ou +	22 semaines + 18 jours

Quelles sont les autres démarches à ne pas oublier ?

Après que l'adoption est légalement établie, il est possible d'affilier votre enfant à la CCAS. Dans ce cas, les documents à fournir sont :

- ➔ une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
- ➔ une copie du livret de famille,
- ➔ un extrait d'acte de naissance (traduit et dans la langue originale pour les enfants nés à l'étranger),
- ➔ le jugement d'adoption ou le document de procédure d'engagement de l'adoption,
- ➔ une demande écrite de prise en charge de votre enfant (rattachement) par la CCAS ou le formulaire de rattachement.

Évolution du site Internet

➔ par **Christophe PUIGVENTOS**, responsable des prestations en nature, **Stephen LOISEAU**, webmestre

Le site Internet de la CCAS s'est modernisé et a migré en « Responsive Web Design » le 12 décembre 2017.

Cette technologie permet d'optimiser la navigation en s'adaptant aux outils informatiques utilisés par les internautes. L'intérêt est d'accéder au site web de la CCAS quel que soit le support informatique (tablette numérique, PC, smartphone).

Avec cette nouvelle ergonomie, vous accédez à l'ensemble des téléservices. Ils sont multiples et vous permettent, de manière sécurisée, de bénéficier d'une offre de services en ligne variée, en accédant à « Mon espace privé ».

Le monde du digital est en plein essor. L'accès à vos décomptes de remboursement, la demande de la carte Européenne, la recherche de médecin agréé, les attestations de droit maladie, de médecin traitant sont autant de fonctionnalités faciles et simples que la

CCAS met à votre disposition à travers cette nouvelle technologie. La dernière évolution en date permet de dématérialiser sa photo et sa pièce d'identité en vue de la demande de renouvellement de sa carte Vitale. Pour plus d'informations, contactez les services de la CCAS depuis « Mon espace privé », en adressant un message à travers la plateforme de service « Mes Messages Mes Réponses ».

Aujourd'hui, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser au quotidien ces nouvelles technologies. Le « Responsive Web Design » enrichit notre offre de service, la CCAS vient ainsi à votre rencontre et vous fournit une réponse personnalisée en fonction de vos attentes.



Téléservice « Ma carte Vitale »

➔ par **Gilles GOURGAND**, développeur études et produits,
Marie LECOCQ, assistante de direction

Sur le site Internet de la CCAS, la dématérialisation du dépôt de la photo et de la pièce d'identité est désormais ouverte.

Elle ne s'adresse qu'aux extranautes webitisés. Un extranaute webitisé est un extranaute qui a choisi de recevoir toutes les informations (décomptes maladies, courriers, ...) de son dossier personnel par Internet. Les assurés non webitisés reçoivent quant à eux un formulaire papier.

> Un extranaute webitisé peut :

- ➔ déclarer la perte ou le vol d'une carte valide,
- ➔ consulter la déclaration de perte ou de vol,
- ➔ « demander* » sa carte Vitale en déposant la photo et la pièce d'identité,
- ➔ suivre l'émission de sa carte Vitale.

* L'assuré a la possibilité de demander sa carte Vitale uniquement si elle est en attente de photo.

Lorsque l'extranaut webitisé a déclaré la perte ou le vol de sa carte Vitale, il reçoit un courriel de confirmation de déclaration de perte ou de vol.

> Un second courriel lui est ensuite adressé pour l'inviter à déposer les documents numérisés :

- ➔ une photographie d'identité,
- ➔ une pièce d'identité en cours de validité.

Dépôt de la photo

En cliquant sur le lien « Déposer les pièces en ligne », l'assuré accède aux écrans lui permettant le dépôt des pièces, en premier, le dépôt de photo préalablement numérisée. Cette photo doit être récente et réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée.

> L'assuré a la possibilité de visualiser la photo qu'il a déposée :

- ➔ si les critères ne sont pas respectés, un message d'erreur est affiché.

Lorsque l'assuré a déposé la photo et cliqué sur le bouton « suivant », il accède à la page de dépôt de la pièce d'identité.

Dépôt de la pièce d'identité

> L'extranaut webitisé peut visualiser la liste des pièces d'identité acceptées pour la carte Vitale. Il a la possibilité de visualiser la pièce d'identité qu'il a déposée :

- ➔ si les critères ne sont pas respectés un message d'erreur est affiché.

Si l'assuré n'est pas en mesure de télécharger une photo ou pièce d'identité numérisée, il peut choisir le retour au formulaire papier en cliquant sur le lien. Cela valide la démarche du retour au papier.

Accusé d'enregistrement du dépôt des pièces

L'extranaut valide le dépôt des documents et reçoit un mail de confirmation. Cette validation permet l'envoi des documents pour la fabrication de sa carte Vitale.

- 
- La photo numérisée doit être au format jpg, de poids inférieur à 2 Mo et de résolution minimale 300 dpi.
 - La pièce d'identité numérisée doit être au format PDF, de poids inférieur à 2 Mo et de résolution minimale 300 dpi.



La maladie de CHAGAS

par le **Dr Ahmed SLIMANI**, *Etablissement Français du Sang Ile-de-France*

Le docteur Carlos CHAGAS, médecin brésilien né le 9 juillet 1879 à Oliveira, a observé dans une petite ville une curieuse infestation des maisons rurales par un insecte, une sorte de punaise « **embrassante** » (*barbeiro* ou « *barbier* » en portugais, appelée ainsi car elle « suce » le sang la nuit en mordant le visage de ses victimes). Il découvre ainsi en 1909 la maladie de Chagas.

L'agent responsable de la maladie de Chagas est un parasite, le *Trypanosoma cruzi*, qui est exclusivement présent sur le continent américain et endémique dans 21 pays d'Amérique Centrale et du Sud. L'OMS estime que 80 à 100 millions de personnes sont à risque d'infection et 18 millions seraient infectées en Amérique latine, dont plus de 25 % au Brésil. Aux USA, environ 100 000 cas estimés dans la population immigrée hispanique.

La maladie a émergé en Guyane française en 2005 où la collecte des dons de sang a été interrompue par décision préfectorale en date du 8 avril 2005 en raison du risque de transmission transfusionnelle.

> Trois acteurs participent à la propagation de cette maladie :

- 1 Un parasite :** le *Trypanosoma Cruzii*.
- 2 Un vecteur :** les Réduves (insecte hématophage) qui se retrouvent dans les terriers des animaux sauvages, le logement des animaux domestiques et les habitations humaines (fentes des murs et des meubles, faux plafonds). Ces réduves restent à l'abri de la lumière et ne sortent que pour se nourrir.
- 3 Un réservoir :** animaux sauvages et domestiques (chauves-souris, tatous, rongeurs, chiens, chats).

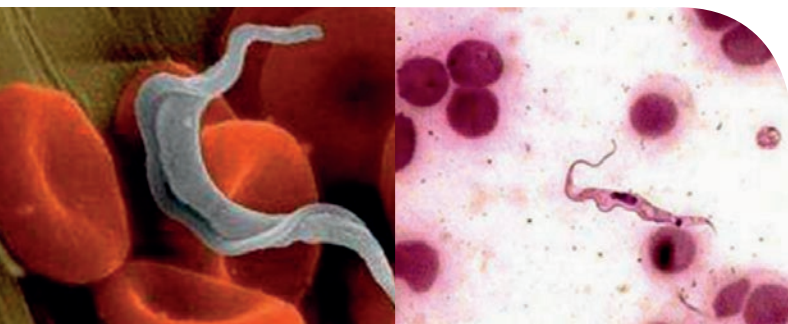
> La maladie de Chagas évolue en trois phases de durées différentes :

- 1 Une phase aigüe** qui dure de 8 à 10 semaines, asymptomatique dans la grande majorité des cas. Parfois il peut y avoir des symptômes à type de signes généraux : fièvre, malaise, myalgies, céphalées, asthénie, anorexie, ou des signes locaux au niveau du lieu d'infection, le « *chagome* » (lésion d'aspect furonculoïde, siégeant surtout au niveau de la tête sur le site des déjections des réduves) et un signe de Romana (œdème des muqueuses au point d'entrée).
- 2 Une phase silencieuse ou de latence** qui peut durer plusieurs années (10 à 20 ans) asymptomatique, avec une sérologie positive et un risque de transmission sanguine et materno-foetale.
- 3 Une phase chronique** après 10 à 20 ans d'infection silencieuse, avec des lésions irréversibles au niveau du cœur, de l'œsophage, du colon, du système nerveux et un risque de maladie congénitale avec avortement spontané ou des troubles à la naissance, souvent mortels chez les nouveaux-nés.

Il existe un traitement médicamenteux spécifique qui peut être instauré à tous les stades de la maladie, à l'exception du stade chronique en phase terminale. Mais le meilleur traitement reste la prévention, surtout l'amélioration de l'habitat.

En France, le don de sang est contre-indiqué quatre mois après le retour d'un pays touché par cette maladie et en cas de maladie déclarée.

Depuis mai 2007, a été mis en route un test de dépistage des candidats au don ayant voyagé dans des zones endémiques, ou nés d'une mère originaire d'un pays endémique. Il existe également une cellule de veille, qui met à jour les pays à risque avec des recommandations sanitaires pour les voyageurs.



Le parasite : le *Trypanosoma Cruzii* (vu au microscope)

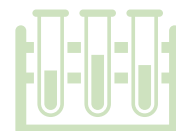
Le vecteur : les réduves



LES ALLERGIES



Que sont les allergies dermatologiques ?



➔ par le **Dr Marc Fortier-Beaulieu**, dermatologue

On distingue trois types d'allergies dermatologiques qui permettent, en comprenant les mécanismes de chacun, de mieux les traiter.

Les allergies retardées, dont le type principal est l'eczéma

On différencie deux formes d'eczéma. La lésion élémentaire est la même dans les deux cas : il s'agit de plaques vésiculeuses mal limitées et surtout prurigineuses. Une lésion qui ne gratte pas a priori n'est pas un eczéma !

➔ L'eczéma dit *atopique* ou constitutionnel relève d'un terrain familial (le terrain atopique) où l'on retrouve le trio asthme, eczéma et rhume des foins dans les antécédents personnels ou familiaux. Cette forme d'eczéma commence chez le nourrisson, et guérit le plus souvent avant l'âge de deux ans. À l'âge adulte, 90 % des cas ont guéri.

Il se localise le plus souvent aux plis des coudes et genoux. Il peut être très tenace et invalidant. Le traitement principal est la corticothérapie locale, mais l'usage de crèmes émollientes (appelées « hydratantes ») est essentiel.

- ➔ L'eczéma dit *de contact* est spécifiquement allergique et est déclenché par l'application de substances chimiques spécifiques directement sur la peau (plantes, métaux, colles, vernis, colorants, etc.). C'est le type de l'allergie dite retardée car l'eczéma se déclenche deux à trois jours après l'application de la substance sur la peau. Il n'y a pas d'eczéma alimentaire. Pour les eczémas de contact des mains, il existe un traitement en comprimés très efficace, et les services qu'il rend sont très importants pour les allergies professionnelles.



Les allergies immédiates, dont le type est l'urticaire

- ➔ L'urticaire se caractérise par des plaques fugaces et mobiles, avec là aussi un prurit (démangeaison).
- ➔ L'urticaire aiguë démarre dans l'heure qui suit l'ingestion d'un médicament ou d'un aliment. Elle n'est que très rarement liée à l'application de produits sur la peau mais dans ce cas la réaction est immédiate. L'immense majorité des urticaires est liée à la consommation par voie digestive d'un élément déclencheur.
- ➔ L'urticaire chronique se définit par une durée d'évolution de plus de six semaines. Elle peut être liée à la poursuite de la prise d'un aliment ou médicament auquel on est allergique, ou à des facteurs physiques (froid, chaud, effort ou pression) voire émotionnels. Elle peut être grave et se compliquer d'œdème buccal ou laryngé. Le traitement de l'urticaire repose sur les antihistaminiques. On évite autant que possible les corticoïdes qui chronicisent l'urticaire. En revanche, en cas d'œdème laryngé avec difficulté à respirer on utilise en urgence des corticoïdes.

Les allergies médicamenteuses autres que l'urticaire

Elles sont également de deux types, soit précoces, (deuxième ou troisième jour de la prise d'un médicament nouveau), soit tardives au huitième ou neuvième jour. Très rarement, elles peuvent se produire avec un médicament dont la prise est ancienne.

- ➔ Les allergies précoces sont souvent plus sévères et accompagnées de nécrose épidermique, cloques pouvant aller jusqu'à un décollement étendu de l'épiderme, le syndrome de Lyell, qui reste potentiellement mortel. Une forme fréquente est l'érythème polymorphe, qui touche les extrémités (mains, pieds) et les muqueuses (bouche, conjonctives et muqueuses génitales). Elles sont souvent d'allure scarlatiniforme (grandes plaques sans intervalles de peau saine).
- ➔ Les allergies dites « à complexes immuns circulants » se produisent au neuvième jour de la prise et sont de type morbilliformes (petites papules avec intervalles de peau saine). Elles sont souvent accompagnées de signes généraux (fièvre, douleurs articulaires).

Le diagnostic des allergies de contact repose sur un interrogatoire « policier » et sur la réalisation de test posés sur la peau et lus au troisième jour. Les tests sanguins sont inutiles.

Le diagnostic de l'urticaire peut être aidé par la réalisation de tests de provocation immédiats (pique de la peau à travers une goutte du produit suspect et lecture immédiate, à faire en milieu hospitalier de préférence).

Pour conclure, le diagnostic d'une allergie médicamenteuse repose sur la confrontation de deux types d'arguments, soit intrinsèques (aspect de l'éruption connue pour être fréquemment provoquée par tel ou tel médicament), soit extrinsèques (calendrier précis des prises des divers médicaments utilisés par le patient depuis au moins trois semaines). Les biopsies peuvent être utiles pour confirmer une allergie médicamenteuse. Il n'y a pas pour le moment de test sanguin très pertinent.

Quelle désensibilisation dans l'asthme ?

➤ par le **Dr Isabelle BEGON-BAGDASSARIAN**, allergologue

L'asthme touche environ 7 % des adultes et au moins 10 % des enfants, ce qui représente plus de 4 millions de personnes en France. Le diagnostic est évoqué devant les symptômes respiratoires (toux sèche notamment nocturne, sifflements, gêne respiratoire à l'effort et/ou au repos, essoufflement), les données de l'examen clinique, la notion de terrain familial d'asthme. Des anomalies caractéristiques de la fonction respiratoire sont mesurées sur les explorations fonctionnelles respiratoires (test du souffle) et permettent d'affirmer le diagnostic.

Rechercher l'allergie chez l'asthmatique

Une recherche d'allergies respiratoires est systématiquement indiquée dans le bilan de l'asthme. En effet, une cause allergique est retrouvée chez 70 % des adultes et 95 % des enfants de plus de 3 ans.

La recherche puis le traitement des facteurs allergiques sont fondamentaux dans la prise en charge de l'asthme. En effet, les allergies respiratoires sont responsables du déclenchement et de l'entretien de l'inflammation bronchique des patients asthmatiques allergiques. Ainsi, chez un patient qui tousse par quintes sèches l'empêchant de dormir en période de rhume des foins mais asymptomatique en automne peut souffrir d'un « asthme pollinique », c'est-à-dire déclenché par l'allergie au pollen.

Le bilan allergologique est le plus souvent très simple et rapide : une séance de prick-tests suffit la plupart du temps pour dépister les allergies respiratoires du patient. Les allergènes sont déposés sur la peau et on pique à travers avec un petit bâtonnet. La lecture se fait au bout de 20 minutes et le patient repart en connaissant les allergènes auxquels il est sensibilisé. L'allergologue lui proposera alors un traitement adapté de son allergie. Il se verra conseiller tout d'abord de réduire si possible la quantité d'allergènes dans son environnement (acariens, moisissures, etc.), et on lui prescrira un traitement pour soulager les symptômes allergiques (antihistaminiques le plus souvent) en complément de son traitement de l'asthme.

La désensibilisation dans l'asthme

Dans le cas d'un asthme persistant léger à modéré d'origine allergique, **une désensibilisation** pourra être proposée au patient (à partir de l'âge de 5 ans). Il s'agit d'un traitement d'immunothérapie spécifique de l'allergène. Le principe est d'administrer au patient une petite dose régulière de l'allergène afin d'induire peu à peu une tolérance relative vis-à-vis de celui-ci.

On peut ainsi désensibiliser un à deux allergènes en même temps. Si le patient a plusieurs allergies, on choisira les deux allergènes les plus gênants. La désensibilisation n'est pas possible pour toutes les allergies mais se fait couramment pour les acariens, les pollens de graminées, d'arbres, d'herbacées, chat, etc.

Il existe deux voies de désensibilisation : la voie injectable (par piqûre) et la voie sublinguale.

La voie injectable, la plus ancienne, consiste à injecter l'allergène au début toutes les semaines, puis tous les mois. Elle est peu à peu remplacée par la **voie sublinguale** qui existe depuis 20 ans. Cette dernière consiste à prendre chaque jour une petite dose d'allergènes sous forme de liquide ou de comprimés à faire fondre en le gardant sous la langue pendant deux minutes.

Dans tous les cas, une désensibilisation dure 3 à 5 ans en prise continue pour les allergènes perannuels et 6 mois par an pour les pollens. Elle peut être continuée en cas de grossesse.

L'efficacité de la désensibilisation dans l'asthme se mesure très clairement sur l'amélioration des symptômes, de la fonction respiratoire et sur la baisse de consommation médicamenteuse. On note un effet persistant de l'efficacité après l'arrêt du traitement au bout des 3 à 5 ans et un effet de diminution de survenue de nouvelles allergies.

La désensibilisation fait donc partie des traitements dont nous disposons pour améliorer très efficacement les asthmes allergiques.





L'allergie alimentaire : le point de vue du gastroentérologue

➔ par le Dr Thierry DUPONT

> L'allergie alimentaire est un ensemble de réactions immunitaires anormales (cutanées, digestives, etc.), survenant après l'ingestion d'un aliment particulier. Celui-ci, normalement inoffensif pour l'organisme, est alors appelé « allergène ». Ce type d'allergie se déclare au niveau de la paroi du tube digestif, en deux temps :

Un premier contact avec l'allergène reste sans symptôme. Toutefois, il entraîne une sensibilisation à l'aliment en cause, et la production d'anticorps dirigés contre lui (immunoglobulines E surtout). Ceux-ci se fixent sur les mastocytes (cellules participant à la défense de l'organisme).

Lors d'un second contact avec l'allergène, les mastocytes sont stimulés. Ils libèrent alors des substances comme l'histamine, causant des signes inflammatoires (ex.: rhinite, eczéma).

En Europe, l'allergie alimentaire toucherait 6 % des enfants, et plus de 3 % des adultes. Bien qu'elles soient souvent confondues, il faut distinguer les allergies alimentaires des intolérances alimentaires.

L'intolérance alimentaire peut entraîner des symptômes ressemblant à l'allergie comme des nausées, des vomissements, de la diarrhée, mais elle ne met pas en cause le système immunitaire. Cette intolérance apparaît quand l'organisme n'arrive pas à digérer un aliment ou l'un de ses composants. Contrairement aux symptômes allergiques qui surviennent immédiatement après l'ingestion de l'aliment en cause, ceux de l'intolérance au lactose ou au gluten apparaissent progressivement.

✓ **L'intolérance au gluten** est une maladie qui conduit à l'atrophie de la muqueuse digestive et nécessite un régime sans gluten strict. Ce diagnostic est cependant porté largement en excès. Le régime sans gluten est contraignant et relativement coûteux mais équilibré.



✓ **L'intolérance au lactose** : le lactose est le sucre naturel du lait et est habituellement digéré par une enzyme présente dans l'intestin grêle : la lactase. Certaines personnes n'en fabriquent pas suffisamment, ce qui les rend intolérantes au lactose. Les symptômes apparaissent trente minutes à deux heures après l'ingestion de lactose. Il est présent surtout dans le lait et les fromages frais non-fermentés. En revanche, les produits laitiers fermentés peuvent être consommés (yaourts de laits fermentés, fromages affinés, à pâtes dures).

✓ **L'intolérance au fructose** : le fructose est un sucre retrouvé dans les fruits et légumes en proportions variables. Il est présent dans un grand nombre de sucreries et de boissons. Pris en grande quantité, le fructose incomplètement absorbé peut subir une fermentation bactérienne responsable de flatulences, de ballonnements, de douleurs abdominales.

✓ **L'intolérance aux polyols** qui sont des édulcorants remplaçant le sucre et qui sont largement utilisés dans les confiseries, les chewing-gums, les crèmes glacées et biscuits.





L'allergie alimentaire apparaît le plus souvent sur un terrain familial allergique et dans $\frac{3}{4}$ des cas avant 15 ans. Elle est plus fréquente chez l'enfant que chez l'adulte mais disparaît assez fréquemment chez l'enfant vers 5 ans.

Elle correspond à une réaction mal adaptée et paradoxale de l'organisme à l'encontre d'une substance étrangère ou « allergène » provenant de l'aliment ingéré. Le système immunitaire réagit en chaîne par l'activation des leucocytes qui sécrètent des substances vasoactives comme l'histamine, conduisant à des symptômes variés. Il existe des allergies immédiates avec des symptômes liés à la vasodilatation vasculaire (écoulement nasal, toux, œdème) et des allergies tardives (eczéma, asthme).

La plupart des réactions allergiques sont modérées mais un petit nombre de personnes est sujet à une réaction pouvant être mortelle par choc anaphylactique.

Les symptômes digestifs de l'allergie sont des nausées, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales. Les symptômes cutanés les plus fréquents sont l'urticaire, l'eczéma, les angio-œdèmes (gonflement des paupières, lèvres, langue, larynx dans les formes graves). Les symptômes respiratoires sont la rhinite, les conjonctivites, l'œdème laryngé, la gêne respiratoire, l'asthme.

Les aliments les plus fréquemment à l'origine des allergies alimentaires sont soit d'origine animale soit d'origine végétale.

> L'allergie :

➔ Aux protéines du lait de vache

Elle est fréquente chez l'enfant et disparaît souvent quand il grandit. Elle est bien connue des pédiatres. Elle est à distinguer de l'intolérance au lactose.

➔ À l'œuf

Elle est estimée à 30 % chez l'enfant. Elle apparaît tôt et les principales protéines allergènes se trouvent dans le blanc d'œuf.

➔ Aux cacahuètes et aux noix

Elle débute tôt dans la vie, se maintient à l'âge adulte et peut être grave.

➔ Au poisson

De nombreuses espèces de poissons sont mises en cause : la cuisson et le fumage réduiraient le caractère allergène. On en rapproche l'allergie aux crustacés et aux mollusques.

➔ Au sésame

Elle émerge en Europe aussi bien pour le sésame sous forme de graine que d'huile.

➔ Au soja

Elle se développe aussi avec sa large utilisation dans les produits alimentaires industriels. Il est rappelé que le lait à base de soja ne doit pas être utilisé dans la prévention des manifestations allergiques de l'enfant.

➔ Aux fruits et légumes

Elle est plus fréquente chez l'adulte. Elle est secondaire à une sensibilisation pollinique.

L'allergie alimentaire n'est donc pas du ressort du gastroentérologue mais bien de l'allergologue qui sera à même de conduire les explorations utiles en s'appuyant sur des tests sérologiques, des tests cutanés ou des tests d'éviction alimentaires en ayant, bien sûr, écarté toute pathologie organique digestive. La liste des allergènes identifiés est révisée régulièrement. Outre des aliments, elle comprend des dérivés et additifs alimentaires. La présence de ces substances dans les produits commercialisés est mentionnée sur leurs étiquettes. C'est pourquoi il est important de les lire attentivement en cas d'allergie.





L'aide aux vacances en faveur des enfants en situation de handicap

➔ par **Brigitte HEUDELLOT-CRISTAL**, responsable de l'entité action sociale et prévention

La CCAS propose une aide financière afin de favoriser le départ des enfants en centre de vacances spécialisé et adapté au handicap ou en intégration en centre de vacances non spécialisé.

Ces centres ou associations d'accueil doivent être labellisés et/ou agréés par un organisme d'état français.

L'aide attribuée, sans condition de ressource, pour financer le surcoût lié au handicap, est une participation forfaitaire annuelle modulée selon la catégorie dans laquelle se situe votre enfant et selon le barème suivant :

Participation financière de la CCAS		
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)		Montant maximum de l'aide par année calendaire
Prestation de base		400 €
AEEH	+ complément catégorie 1	500 €
	+ complément catégorie 2	650 €
DE	+ complément catégorie 3	750 €
	+ complément catégorie 4	850 €
BASE	+ complément catégorie 5	950 €
	+ complément catégorie 6	1 100 €

Quelles sont les conditions et modalités pour bénéficier de cette participation ?

- ➔ Votre enfant doit être affilié à la CCAS
- ➔ Vous percevez l'AEEH pour votre enfant
- ➔ Choisir un centre, une association ou un organisme ayant un label ou agrément délivré par un organisme d'état français
- ➔ Possibilité de choisir le destinataire du versement de l'aide : vous-même ou directement l'organisme, le centre de séjour ou l'association.

L'aide complémentaire à l'aide légale ACS

Si vos ressources ne dépassent pas les plafonds ci-dessous, la Caisse vous notifiera, après étude de votre demande, le bénéfice de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) pour vous permettre de financer une mutuelle.

MÉTROPOLE

Nombre de personnes	Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel
1	11 894 €	991 €
2	17 841 €	1 487 €
3	21 409 €	1 784 €
4	24 977 €	2 081 €
5	29 735 €	2 478 €
Par personnes en +	+ 4 757,52 €	+ 396,46 €

DOM

Nombre de personnes	Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel
1	13 238 €	1 103 €
2	19 857 €	1 655 €
3	23 828 €	1 986 €
4	27 799 €	2 317 €
5	33 095 €	2 758 €
Par personnes en +	+ 5 295,12 €	+ 441,26 €

En complément de cette aide légale vous pourrez, sur demande écrite, bénéficier d'une aide complémentaire d'un montant maximum de 200 € par bénéficiaire affilié à la CCAS. Cette aide viendra en déduction de vos cotisations mutuelle et sera versée directement à l'organisme complémentaire.

Les conseillers action sociale de la CCAS sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous informent sur les modalités de constitution de votre dossier.

Contact :
Site Internet / Mon espace privé / mes messages mes réponses
courriel : gis-ccas-asp@ratp.fr

IMPORTANT

À propos des personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit.

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieu-

sement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale.



Enquête de satisfaction Cardiologie 2017



➔ par **Christine Argelier**, responsable du centre médical Lachambeaudie

> **Durant trois semaines, de fin septembre à début octobre 2017, chaque patient consultant en cardiologie a été invité à répondre à une enquête de satisfaction. Quatre grands thèmes ont été retenus :**

- ➔ autour du rendez-vous,
- ➔ l'accueil physique par le personnel paramédical,
- ➔ les soins réalisés par l'infirmière,
- ➔ la consultation du cardiologue.

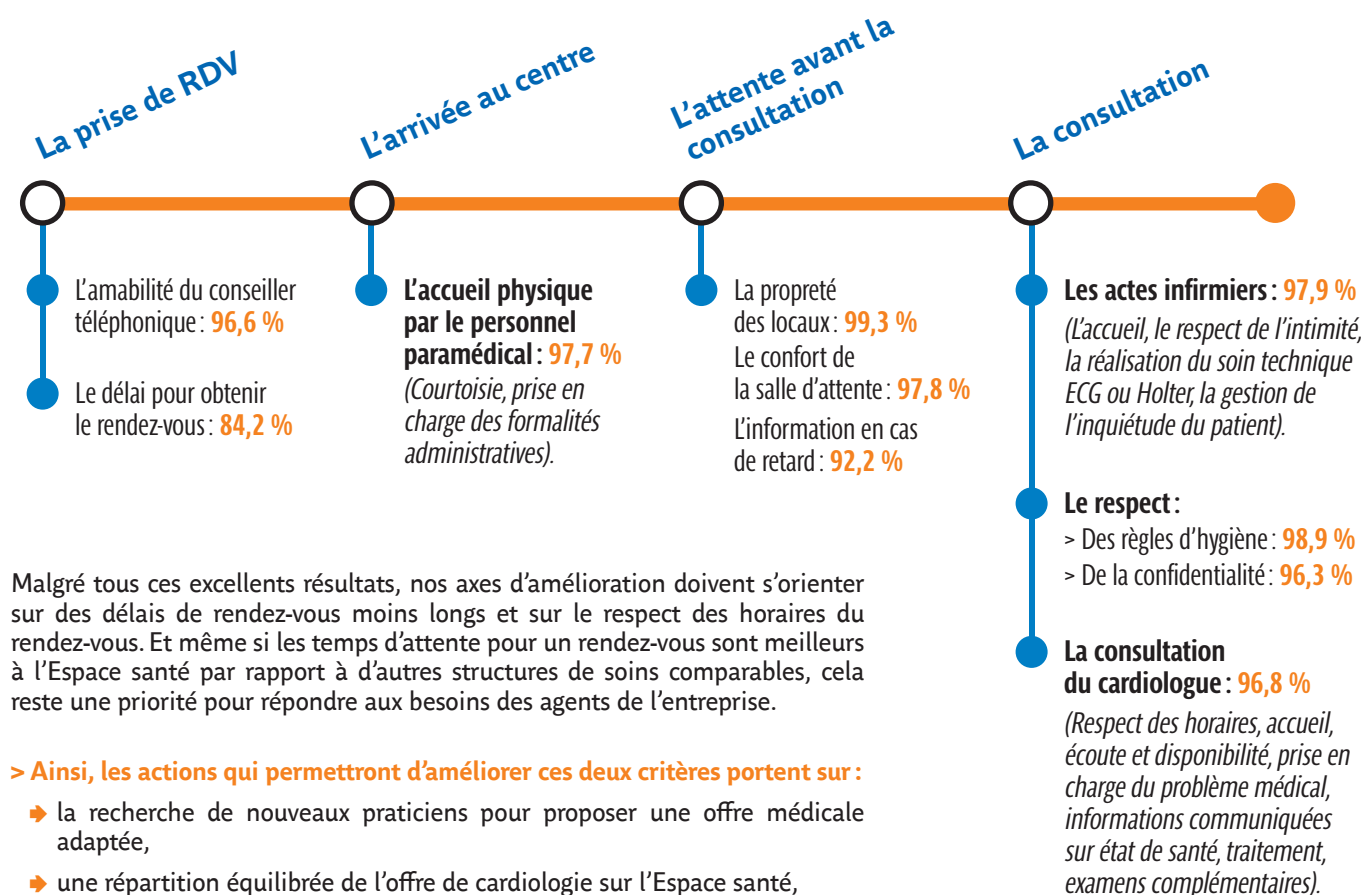
276 patients ont répondu au questionnaire sur les quatre centres qui proposent une offre de cardiologie, ce qui représente 53,5 % des consultants sur la période considérée. La participation est jugée très bonne, ce qui prouve une nouvelle fois que les patients sont des parties intéressées impliquées, s'exprimant avec justesse.

Avec un taux de 99 % de consultants globalement satisfaits, ces résultats sont très encourageants et engagent l'Espace santé à poursuivre ses objectifs de qualité d'accueil, de qualité et de sécurité des soins.



Age moyen
des patients :
57 ans

Quelle que soit la thématique tout au long du parcours du patient, depuis la prise de son rendez-vous via l'accueil téléphonique centralisé, jusqu'à sa sortie du centre, les résultats sont constants.



Malgré tous ces excellents résultats, nos axes d'amélioration doivent s'orienter sur des délais de rendez-vous moins longs et sur le respect des horaires du rendez-vous. Et même si les temps d'attente pour un rendez-vous sont meilleurs à l'Espace santé par rapport à d'autres structures de soins comparables, cela reste une priorité pour répondre aux besoins des agents de l'entreprise.

> **Ainsi, les actions qui permettront d'améliorer ces deux critères portent sur :**

- ➔ la recherche de nouveaux praticiens pour proposer une offre médicale adaptée,
- ➔ une répartition équilibrée de l'offre de cardiologie sur l'Espace santé,
- ➔ la diminution des consultations manquées qui pénalisent l'offre, grâce notamment à l'introduction de solutions digitales directement accessibles aux patients, pour la gestion des rendez-vous.

Au final, ces dispositifs visant à réduire les délais d'attente en cardiologie, mais aussi dans d'autres spécialités, permettront d'améliorer encore la qualité de la prise en charge des patients.

Journée de prévention et hygiène bucco-dentaire au centre médical de Val de Fontenay



➔ par le **Dr Denise IRURZUN**,
chirurgien-dentiste,
Ludivine LAUNAY, responsable des
centres médicaux de Val de Fontenay
et Denfert

Dans le cadre de la journée mondiale de la prévention bucco-dentaire, l'équipe de l'Espace santé de Val de Fontenay a proposé, le 20 mars 2018, une journée d'animation sur le site.

En effet, la santé de nos dents et de nos gencives peut avoir des conséquences sur notre santé. Ainsi, les répercussions d'une infection bucco-dentaire sont plus graves chez les personnes âgées et chez les personnes souffrant de maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète,...). L'infection peut aggraver une maladie installée. Chez les femmes enceintes, l'hygiène bucco-dentaire est également à prendre au sérieux.

Le personnel paramédical a accueilli les agents au niveau du stand disposé à l'accueil du centre, afin de répondre aux questions posées et d'orienter ceux qui le souhaitaient.

Afin de sensibiliser les agents, des entretiens et des bilans avec un chirurgien-dentiste et une assistante dentaire ont été proposés après avoir répondu à un questionnaire sur les habitudes et pratiques en hygiène dentaire.

Trente personnes ont été reçues par le binôme chirurgien-dentiste/assistante dentaire. Certaines d'entre elles ont bénéficié d'une prise en charge immédiate puisque le planning des praticiens sur place le permettait. Pour d'autres, des rendez-vous ont été donnés en soins dentaires, ou bien avec une assistante dentaire disponible sur le site un après-midi par semaine pour une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire.

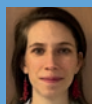


Aussi, n'hésitez pas, si vous souhaitez vous aussi bénéficier de conseils en hygiène bucco-dentaire, prenez rendez-vous par téléphone (01587) 83333 ou sur place à l'accueil du centre médical de Val de Fontenay.



DE NOUVEAUX PRATICIENS
À L'ESPACE SANTÉ

Dr Alice ZAMEO,
médecin généraliste, centre médical
de Lyon-Bercy



Dr Victoire ROUSSEL,
médecin généraliste, centre médical
de Lyon-Bercy



Dr Anne MOROY,
médecin psychiatre, centre médical
de Lachambeaudie



Dr Lesley-Ann MONTIGNEAUT,
médecin généraliste, centre médical
de Lachambeaudie



Dr Anne-Carole KONSKIER,
chirurgien-dentiste, centre médical
de Championnet

A NOTER LES DÉPARTS DES :

Dr Corinne HORNY

Dr Anne-Emmanuelle ROCHE



Brèves

Article 44 de la loi
de financement de
la sécurité sociale
pour 2018

A compter du 1^{er} juillet 2018, le point de départ de l'indemnisation des maladies professionnelles est la date de première constatation médicale de la maladie et non plus la date à laquelle la victime est informée par un certificat médical initial du lien possible entre sa pathologie et une activité professionnelle.

Ainsi, une fois la pathologie déclarée à la Caisse, le salarié peut obtenir une indemnisation rétroactive, dans la limite de deux ans avant la demande de reconnaissance de maladie professionnelle adressée par l'assuré, sous réserve de la reconnaissance par la Caisse.

Nouvelle adresse, nouveau RIB,
nouvelle situation ?

> Vous êtes agent actif

Adressez un bulletin de changement de situation à votre attachement (secrétariat du Pôle RH dont vous dépendez), qui effectuera les démarches nécessaires.

> Vous êtes retraité

Envoyez un courrier à la Caisse qui effectuera la mise à jour de vos nouvelles données.

CCAS-RATP
Pôle Service
30 rue Championnet
75889 Paris cedex 18.





EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur avec patients

JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES!

COLLECTES 2018

MAISON DE LA RATP Salles LIPS et LOO De 9h00 à 14h00	Lundi 27/08 Mardi 28/08 Mardi 20/11
VAL DE FONTENAY Immeuble Périastre Salle Polyvalente De 9h00 à 14h00	Jeudi 30/08 Mardi 13/11
DOBEL-LAGNY Centre culturel Auguste-Dobel De 9h00 à 14h00	Lundi 8/10

ADSB

[dondesang.efs.sante.fr](https://www.dondesang.efs.sante.fr)

0 800 109 900

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur avec patients

JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES!

Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce aux dons de sang. Il n'existe pas de produit capable de se substituer aux produits sanguins. Alors, mobilisons-nous ! Nous comptons sur vous !

Les 4 étapes pour donner son sang

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure. Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.

 Vous êtes accueilli(e) par un(e) secrétaire,	 Vous passez un entretien pré-don afin de déterminer votre aptitude au don,	 Le prélèvement dure de 7 à 10 minutes et permet de prélever entre 400 et 500 ml de sang,	 Après votre don, vous restez sous la surveillance de l'équipe médicale dans l'espace repos où une collation vous est offerte. Après un don, il est important de boire beaucoup et manger.
--	--	--	---

LES CONDITIONS POUR DONNER SON SANG :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans.
- Être muni(e) d'une pièce d'identité avec photo (pour un premier don).
- Être reconnu(e) apte au don.
- Peser au moins 50 kg.
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué).

DANS CERTAINS CAS, IL FAUT RESPECTER UN DELAI AVANT DE POUVOIR DONNER SON SANG :

- Après la fin d'un traitement par antibiotiques : 7 jours.
- Après des soins dentaires : 7 jours (sauf soins de carie : 1 jour et à partir du 10 juillet au 15 septembre : 1 jour).
- Après un épisode infectieux : 14 jours après l'arrêt des symptômes.
- Après un piercing ou un tatouage : 4 mois.
- Après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria) : 4 mois.
- Après une intervention chirurgicale : 4 mois.

[dondesang.efs.sante.fr](https://www.dondesang.efs.sante.fr)

0 800 109 900

VOTRE CAISSE ACCESSIBLE EN PERMANENCE



Toutes vos informations en ligne

Consultez en temps réel les actualités de votre Caisse et les téléservices propres à vos besoins.



www.ccas-ratp.fr



La CCAS est à votre écoute

Les conseillers du pôle Service vous répondent de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi.



Composez le 01 587 60334